

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 5 FEVRIER 2016**

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 29/01/2016
- Date d'affichage : 29/01/2016

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

L'an deux mil seize, le cinq février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Céline BERLEMONT, Eric BERTRAND, Bernadette BLANCHARD, Sylvain CARDON, Brigitte CUGNET-WATTELET, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Christian LECLERE, Jean-Claude LESUEUR, Daniel LORNET, Emilie MAUCLET, Hervé MORVAN.

Etaient absents : Serge ALLAIRE, Isabelle DURUSSEL et Ludovic DUHENNOIS qui a donné pouvoir à Ludovic LAME.

Madame Emilie MAUCLET a été nommée secrétaire de séance.

Les conseillers ont reçu chacun le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2015 ; il a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à passer un point supplémentaire à l'ordre du jour : convention avec l'Education Nationale pour la mise à disposition de personnel auprès du professeur des écoles. Ce point est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

DELIBERATION 2016/01 : MODIFICATION DU POSTE DE VACATAIRE POUR LES TAP (Rapporteur : Bernadette BLANCHARD)

Un poste de vacataire a été créé en décembre 2014 pour assurer des cours d'anglais durant les TAP (temps d'activité péri-éducatifs) à l'école.

A la place des cours d'anglais prévus initialement, il vous est proposé des cours de sport toutes les semaines scolaires le mardi et le vendredi durant les TAP de 15h30 à 16h30.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel de type vacataire pour effectuer des cours de sport lors des TAP, de manière discontinue dans le temps;

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à recruter un agent contractuel de type vacataire pour effectuer un cours, de manière discontinue dans le temps, pour une période d'une heure le mardi et le vendredi durant les TAP de 15h30 à 16h30 pendant les semaines scolaires de l'année 2015-2016 à partir du 23 février 2016 jusqu'au 5 juillet 2016.

Cet agent assurera ses missions sous l'autorité du maire.

Il devra justifier d'un diplôme du professorat et d'expériences auprès des enfants notamment en tant que professeur.

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation » est fixée à 30,71€ brut pour la vacation effectuée.

DECIDE d'inscrire les crédits suffisants au budget communal.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2016/02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA POSE D'UNE PORTE-FENETRE ISOLANTE A L'ECOLE (Rapporteur : Hervé MORVAN)

La commune envisage de changer petit à petit toutes les fenêtres et portes mal isolées à l'école. En 2014, nous avons changé la porte du dortoir des maternelles. En 2015, nous avons changé la porte-fenêtre, entrée des maternelles. Construite en 1982, l'école nécessite une isolation supérieure au niveau de ses fenêtres donnant sur l'extérieur.

Pour 2016, il est prévu de changer la porte-fenêtre dans la salle informatique, nouveau dortoir côté salle polyvalente.

Le coût des travaux est de 3 739,32€ HT ou 4 487,18€ TTC. Il est proposé au Conseil Municipal de demander l'aide auprès de la DETR.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'installation d'une porte-fenêtre isolante pour l'école pour un coût de 3 739,32€ HT ou 4 487,18€ TTC.

DECIDE de demander une subvention à la DETR pour une dépense subventionnable de 3 739,32€ HT

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2016/03 : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR INSTALLER UN CANDELABRE AUPRES DU PASSAGE POUR PIETONS DE LA MAIRIE ET UN ECLAIRAGE PLUS EFFICACE AU MOMENT AUX MORTS (Rapporteur : Hervé MORVAN)

A plusieurs reprises, des piétons voulant traverser le RD13 entre le parking et la mairie ont risqué l'accident sur le passage pour piétons. D'autres aménagements sont prévus à terme pour ralentir la circulation et garantir plus de sécurité à cet emplacement (passage surélevé). Dans l'immédiat, il faut améliorer la visibilité. Des piétons et des automobilistes sont venus en mairie pour signifier le problème.

C'est pourquoi il est envisagé de poser un candélabre spécifique pour le passage pour piétons.

De plus, dans un but d'optimiser l'éclairage lors des cérémonies au monument aux morts, il est proposé de mettre en place 2 candélabres répondant aux normes en vigueur en termes d'économie d'énergie et de pollution nocturne.

Le coût de la fourniture et de la pose du matériel est de 6 261,00€ HT ou 7 513,20€ TTC.

Il vous est proposé de demander l'aide de la réserve parlementaire pour financer ce projet.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,

Vu l'avis favorable du Bureau

Et après en avoir délibéré, 1 vote contre et 12 votes pour,

DECIDE l'installation d'un candélabre au passage pour piétons de la mairie et de deux candélabres au monument aux morts pour un coût de 6 261,00€ HT ou 7 513,20€ TTC.

DECIDE de demander une subvention à la réserve parlementaire pour une dépense subventionnable de 6 261,00€ HT.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2016/04 : CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU PROFESSEUR DES ECOLES (Rapporteur : Bernadette BLANCHARD)

Suite à la réunion publique du 7 janvier puis une réunion avec Monsieur Bertrand et l'inspecteur académique, il a été proposé de mettre à disposition gracieusement un agent de la commune compétent pour aider le professeur des écoles du cycle des primaires.

Cette mise à disposition pourrait se faire 2 heures chaque matin cinq jours de la semaine du lundi au vendredi pendant les semaines scolaires, du 22 février 2016 jusqu'au 30 avril 2016, date du retour de la Directrice Mme LECOMTE.

Une convention est nécessaire entre la commune et l'Education Nationale pour définir les objectifs de chacun.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD

Vu l'avis favorable du Bureau

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent 2 heures chaque matin cinq jours de la semaine scolaire du lundi au vendredi à partir du 22 février 2016 jusqu'au 30 avril 2016 à titre gracieux.

Le modèle de la convention est annexé à la présente délibération.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

- NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

- 2016/01 Modification du poste de vacataire pour les TAP
2016/02 Demande de subvention au titre de la DETR pour la pose d'une porte-fenêtre isolante à l'école
2016/03 Demande de réserve parlementaire pour installer un candélabre auprès du passage pour piétons de la mairie et un éclairage plus efficace au monument aux morts
2016/04 Convention avec l'Education Nationale pour la mise à disposition de personnel auprès du professeur des écoles

Le Maire,
Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge		HEMERYCK Gérard	
BERLEMONT Céline		LAME Ludovic	
BLANCHARD Bernadette		LECLERE Christian	
CARDON Sylvain		LESUEUR Jean-Claude	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LORGNET Daniel	
DUHENNOIS Ludovic		MORVAN Hervé	
DURUSSEL Isabelle		MAUCLET Emilie	